



CEIPI

Centre d'Études Internationales
de la Propriété Intellectuelle
Center for International Intellectual
Property Studies





Le CEIPI, au cœur d'un paysage international en évolution	3
Le CEIPI en quelques dates	4
Pôle international d'excellence en propriété intellectuelle	5
Au cœur d'un réseau de partenaires	6
Structure originale au sein de l'université de strasbourg	7
Le CEIPI en chiffres	8
Le CEIPI et la recherche	9
Le CEIPI et ses formations	10 à 15
> DIPLÔMES DU CEIPI PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (4 DU)	
> MASTERS DROIT PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (5 MASTERS)	
> FORMATIONS À L'EXAMEN EUROPÉEN DE QUALIFICATION	
• formation de base en droit européen des brevets	
• cours d'intro « pré-prep »	
• séminaires de préparation EQE	
• cours de « bachotage » : spécial épreuves C et D	
• cours spécial épreuve C	
> FORMATION À L'EXAMEN FRANÇAIS DE QUALIFICATION (EQF)	
La propriété intellectuelle dans un monde globalisé	16
Les débouchés	17
Plan d'accès	18 à 19



Le CEIPI, au cœur d'un paysage international en évolution

« La propriété intellectuelle, un paysage international en évolution ». La propriété intellectuelle constitue le moyen principal de traduire le savoir en actifs commerciaux. La mondialisation, l'économie du savoir, les nouvelles technologies et les évolutions géopolitiques ont profondément modifié le contexte dans lequel s'inscrit la propriété intellectuelle.

La rapidité avec laquelle ces changements se produisent met à rude épreuve le cadre international de la propriété intellectuelle et met en évidence l'importance de faire évoluer la connaissance par la recherche et la formation.

Le CEIPI, véritable centre européen de référence, s'inscrit dans cette démarche en formant chaque année plus de 2 500 spécialistes de la propriété intellectuelle en Europe.

S'appuyant sur tous les domaines du savoir, l'Université de Strasbourg entend mener une politique innovante en termes de formation, de recherche, d'insertion professionnelle de ses étudiants tout en jouant un rôle majeur au cœur de la cité et sur la scène internationale.

L'un de ses défis est donc de répondre à un contexte en pleine mutation et d'affirmer sa place au niveau international, en s'appuyant sur sa spécificité européenne.

Le CEIPI, composante de l'Université, est un des fleurons de cette ambition en rassemblant à Strasbourg les meilleures compétences en matière de propriété intellectuelle, afin de répondre aux exigences posées par le développement d'une véritable société de l'information et de la connaissance.

Avec une large palette d'enseignements, le CEIPI couvre tous les champs de la propriété intellectuelle, et a pour rôle, depuis sa création, de former des spécialistes en la matière.

Dans le but de refléter les changements économiques, technologiques et sociaux, le CEIPI a également une importante mission de réflexion fondamentale en accompagnant, par une recherche pointue, la création de la norme juridique. Ainsi, fort d'une expérience de 45 ans, d'outils pédagogiques de grande qualité, d'un corps enseignant composé d'universitaires spécialisés et d'éminents praticiens provenant de tous les horizons nationaux, européens et internationaux, le CEIPI est aujourd'hui reconnu dans les milieux spécialisés comme l'un des plus importants centres universitaires en Europe pour l'enseignement et la recherche du droit de la propriété intellectuelle.

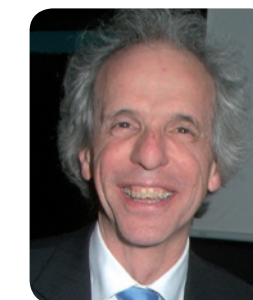
Francis Gurry

Directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle,
Président du Conseil d'administration du CEIPI



Alain Beretz

Président de l'Université de Strasbourg



Christophe Geiger

Directeur général du CEIPI,
Directeur du Laboratoire de recherche du CEIPI



Le CEIPI en quelques dates

1963 • Fondation du Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) au sein de la Faculté de droit de Strasbourg, à l'initiative des professeurs Daniel Bastian, juriste et Hubert Forestier, chimiste.

1973 • Le 5 octobre : signature de la Convention de Munich sur le brevet européen. La France et les signataires de la Convention sur le brevet européen en particulier l'Allemagne concluent un « gentlemen's agreement » selon lequel le gouvernement français soutiendrait la candidature de la ville de Munich pour le siège de l'Office européen des brevets tandis que le CEIPI à Strasbourg se verrait confier la préparation à l'examen européen de qualification (EQE).

1975 • Création du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) Accords et propriété industrielle par le Pr Jean-Jacques Burst, Directeur général du CEIPI.

1977 • Ouverture de l'Office européen des brevets (OEB). Le Dr Singer, ancien Président de la grande chambre de recours de l'OEB, est nommé Directeur de la section internationale du CEIPI. A la suite d'un accord avec l'OEB, puis avec l'Institut des mandataires européens (epi), il met en place, une formation en droit européen des brevets pour la préparation des candidats à l'Examen européen de qualification (EQE). Un enseignement de base

est dispensé dans différentes villes d'Europe ; des séminaires de préparation à l'EQE sont organisés à Strasbourg.

1978 • Un accord de coopération est conclu entre l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle), l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) et le CEIPI, aux termes duquel le CEIPI participe à la formation des hauts fonctionnaires des offices de propriété industrielle des pays émergents.

1993 • Le « gentlemen's agreement » signé en 1973 est formalisé par un accord conclu entre l'OEB et le CEIPI - Université Robert Schuman.

1999 • Création du réseau European intellectual property institute network (EIPIN), avec l'Université d'Alicante, le Queen Mary College de Londres et l'Ecole polytechnique de Zurich.

2000 • Création du Diplôme d'études approfondies (DEA) Droit de la propriété intellectuelle, par le Pr Yves Reboul, Directeur général du CEIPI.

2005 • Réforme des études universitaires : création des masters 2, mention Droit de la propriété intellectuelle, rattaché au domaine de compétences Droit et études européennes de l'Université Robert Schuman.

2006 • Création du Laboratoire de recherche du CEIPI dirigé par Mme le Professeur Joanna Schmidt-Szalewski.

1^{er} septembre 2008 • Christophe Geiger, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg,

succède au Pr Yves Reboul, au poste de Directeur général et reprend également la Direction du Laboratoire de recherche au départ de Mme le Professeur Joanna Schmidt-Szalewski en septembre 2009.

5 décembre 2008 • Le CEIPI adapte sa dénomination à travers le remplacement du terme « industrielle » par « intellectuelle ». La nouvelle dénomination Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle intègre les évolutions de la matière et correspond aux activités élargies du CEIPI.

2009 • Pour gagner en visibilité et renforcer l'interdisciplinarité, les trois universités de Strasbourg fusionnent et refondent l'Université de Strasbourg. Le CEIPI est une des 38 composantes de cette nouvelle université.



Pôle international d'excellence en propriété intellectuelle

Le CEIPI s'est donné pour mission, dès sa création, de former des spécialistes du droit de la propriété intellectuelle dans ses différentes professions : mandataires français et européens, conseils en propriété industrielle, avocats spécialisés, fonctionnaires des organisations et offices nationaux, européens et internationaux, universitaires.



En formation initiale ou continue, le CEIPI propose différents diplômes (diplômes universitaires délivrés par l'Université de Strasbourg) dont l'objectif est de préparer des ingénieurs, scientifiques ou juristes aux examens professionnels de conseil en propriété industrielle, et également des masters (M2) à orientation professionnelle.

Le centre est aussi en charge de la formation des professionnels européens de la propriété intellectuelle par des séminaires et cours spécialisés visant à préparer les futurs mandataires européens à l'examen européen de qualification. Le CEIPI permet également aux professionnels confirmés d'acquérir des connaissances pointues par ses formations uniques en Europe comme le diplôme Contentieux des brevets en Europe et le master (M2) Droit et gestion de la propriété intellectuelle.

De plus, le Centre assure la formation des hauts fonctionnaires des offices de propriété industrielle des pays émergents, dans le cadre d'un partenariat avec l'OMPI et l'INPI.

En appui de ses activités de formation, la section recherche du CEIPI composée d'enseignants-chercheurs mène une importante mission de réflexion quant à l'évolution du droit de la propriété intellectuelle dans la société de la connaissance ; par des publications, des participations à des projets européens et internationaux, et par l'organisation de journées d'actualités juridiques et de colloques. Le Laboratoire de recherche du CEIPI est aussi en charge du master (M2) Droit européen et international de la propriété intellectuelle à finalité recherche.

Au cœur d'un réseau de partenaires

Au-delà d'une étroite coopération avec les différentes entités de l'Université de Strasbourg, ainsi qu'avec des partenaires institutionnels nationaux de la propriété intellectuelle tels que l'INPI (Institut national de la propriété industrielle), et les principaux groupements professionnels, le CEIPI manifeste sa volonté d'ouverture internationale par des accords de coopération conclus avec les principaux organismes européens et internationaux de la propriété intellectuelle.

L'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle), l'OEB (Office européen des brevets), l'OAPI (Organisation africaine de la propriété intellectuelle) comptent parmi les partenaires internationaux du CEIPI, partenaires avec lesquels le Centre a développé des relations privilégiées. Le CEIPI a le statut d'observateur auprès de l'OMPI en tant qu'Organisation non gouvernementale et fait bénéficier l'OEB de toute son expertise dans la formation des futurs mandataires européens.

Le CEIPI a développé conjointement avec l'epi (Institut des mandataires européen près l'Office européen des brevets) une formation spécifiquement réservée aux mandataires européens, dans la perspective de la création d'un tribunal européen des brevets: le diplôme Contentieux des brevets en Europe.

Le CEIPI a également une activité de conseil auprès des principales institutions communautaires: Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'Europe. À cet égard, le centre dispose du statut d'OING auprès de certaines de ces institutions.

Ces partenariats s'étendent aussi à de nombreux centres d'enseignement, de recherche en Europe et dans le monde entier:

Véritable centre européen de référence, le CEIPI fait partie du réseau **EIPIN - European intellectual property institutes network** - qui a pour but de faciliter et d'accroître la coopération entre les différents centres en Europe dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Ainsi, chaque année se déroule un cycle de conférences dans les universités membres du réseau EIPIN - l'Université d'Alicante, le Queen Mary Intellectual Property Institute de Londres, l'Intellectual Property Law Center de Munich et le CEIPI – permettant un échange entre les étudiants du réseau et la réalisation de travaux de recherche en commun.

Le CEIPI a mis en place de nombreux partenariats avec divers centres d'enseignement et de recherche à travers le monde, s'étendant ainsi de Munich (Institut Max Planck), à Skopje en Macédoine (Université Ss. Cyril et Methodius), à Göteborg (Université de Göteborg), jusqu'en Chine (China-EU School of Law) et aux États-Unis (Université d'Akron et de Seattle).

D'autres collaborations sont en cours d'élaboration et de finalisation, la volonté du CEIPI étant de mener une politique active de développement en matière de partenariats.



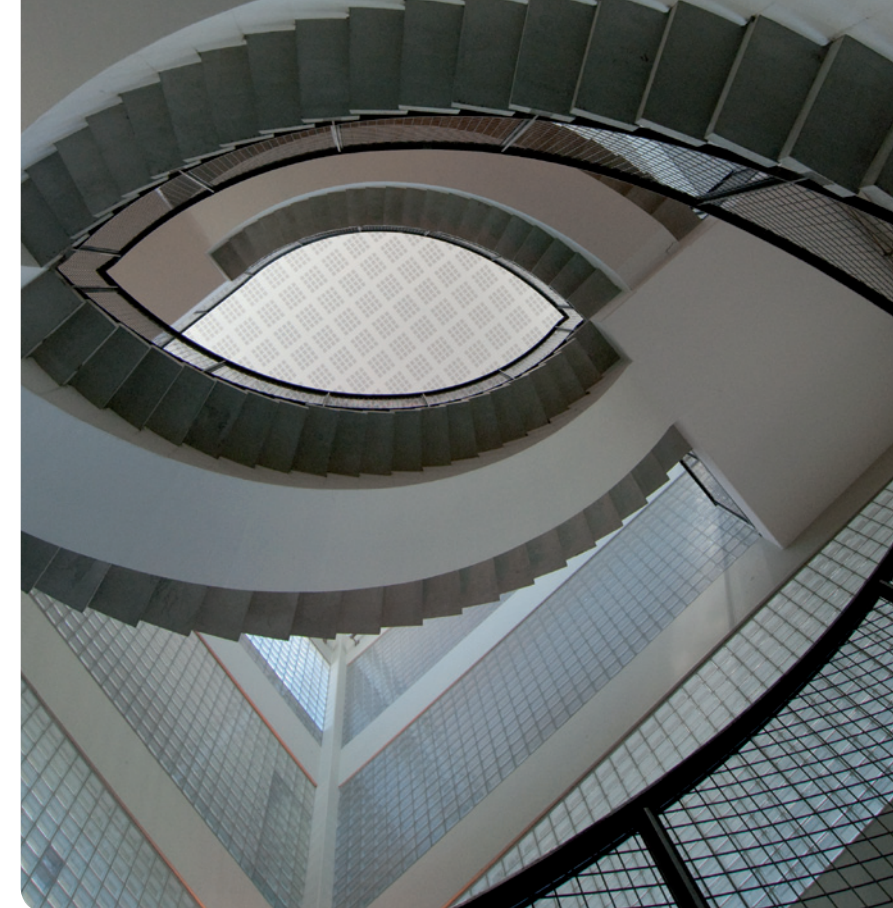
Pôle de réflexion international, le CEIPI participe à la mutation de la propriété intellectuelle par ses partenariats internationaux qui ont pour but de développer des programmes communs d'enseignements et de recherche, des échanges d'étudiants et d'enseignants à travers le monde, et lui permettent de garantir des formations de haut niveau basées sur un corps enseignant composé d'universitaires et de praticiens reconnus provenant de tous les horizons.

Structure originale au sein de l'Université de Strasbourg

Le CEIPI, créé sous la forme d'institut, est une composante de l'Université de Strasbourg – www.unistra.fr
Il est dirigé par un Directeur général, Christophe Geiger.

Son originalité au sein de l'université française réside dans le fait qu'il comporte un conseil d'administration, dont le président actuel est Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI, et dont les membres représentent l'ensemble des milieux professionnels de la propriété intellectuelle en Europe, des universitaires et des hauts représentants des offices et organismes nationaux, européens et internationaux.

Le CEIPI propose un large éventail de diplômes et masters, ainsi que des cours et séminaires de préparation aux examens français et européens de qualification aux professions de mandataires. En parallèle, le Laboratoire de recherche (label Equipe d'accueil) se concentre sur l'étude de l'évolution du droit de la propriété intellectuelle.



Le CEIPI en chiffres

Avec un panel de diplômes diversifiés (diplômes universitaires et masters), des cours et séminaires de préparation à l'examen français de qualification (EQF) et l'examen européen de qualification (EQE), le CEIPI forme chaque année plus de 2 500 spécialistes et professionnels de la propriété intellectuelle en Europe.

En effet, diplômes et masters représentent près de 400 élèves par an, tandis que chaque séminaire de préparation à l'EQF compte près de 100 participants, et que cours et séminaires de préparation à l'EQE forment plus de 2 000 futurs praticiens européens.

Les statistiques montrent que les chances de succès aux examens des candidats francophones ayant suivi les cours et séminaires de préparation à l'EQE, sont de l'ordre de 70 à 80% (taux de réussite moyen de 37% - source OEB).



Une enquête récente réalisée auprès des étudiants diplômés du DU du CEIPI montre que 82% de ces étudiants occupent un poste dans le domaine de la propriété intellectuelle. Dans 83% des cas, il s'agit d'un contrat à durée indéterminée, la moitié d'entre eux travaillant dans un cabinet conseil (55%) et un tiers en entreprise privée (34%). De plus, 66% des personnes ont trouvé un emploi dans le domaine de la propriété intellectuelle en moins de 6 mois après l'obtention de leur diplôme.

Son corps enseignant composé de près de 400 universitaires spécialisés et praticiens présents dans 37 villes en Europe confère au CEIPI une grande qualité d'enseignement et le place au rang d'un des plus importants centres universitaires consacrés à la propriété intellectuelle en Europe et dans le monde.

Le CEIPI et la recherche

Le Laboratoire de recherche dirigé par Christophe Geiger, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg et Directeur général du CEIPI, développe des activités variées :

- > organisation de colloques et journées d'études
- > consultations auprès des décideurs et notamment des organisations nationales, européennes et internationales
- > publication d'ouvrages principalement dans la collection du CEIPI
- > publication d'articles de doctrine et de commentaires de jurisprudence dans les différentes revues de propriété intellectuelle
- > direction de thèses en propriété intellectuelle
- > projets de recherche menés en coopération avec les principaux centres et universités étrangères

Conscient des évolutions de la société, le Laboratoire de recherche du CEIPI a décidé de les intégrer dans ses axes de recherches. La mutation de notre société vers une société de l'immatériel nécessite que des recherches approfondies soient entreprises sur l'adaptation des droits de la propriété intellectuelle aux nouvelles données technologiques, économiques et sociales.

Les membres de l'équipe s'intéressent également aux implications dans la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle, des droits de la personnalité tel que le droit à l'image, le droit au respect de la vie privée et de la protection des données personnelles, ainsi que des nouveaux droits intellectuels en émergence.

Le Laboratoire de recherche supervise également le master (M2) Droit européen et international de la propriété intellectuelle à finalité recherche.

La préoccupation essentielle du Laboratoire de recherche du CEIPI est de participer à la construction européenne du droit de la propriété intellectuelle et de s'ouvrir sur le monde international.

Par conséquent, la plupart des consultations et études du laboratoire traitent du droit de l'Union européenne, du droit international et comparé de la propriété intellectuelle. Il se concentre sur les activités des institutions européennes (Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'Europe...) et internationales (OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle), OMC (Organisation mondiale du commerce), UNESCO...).



L'activité de réflexion fondamentale sur l'évolution du droit de la propriété intellectuelle dans la société de la connaissance est coordonnée au sein d'une équipe dynamique d'enseignants - chercheurs qui, sous la forme de publications, de participations à des projets européens et d'organisation de colloques, contribue au rayonnement international du centre.

Le CEIPI et ses formations

Avec une palette complète de formations, le CEIPI couvre tous les champs de la propriété intellectuelle, et forme les futurs professionnels de demain par trois diplômes universitaires très reconnus, dont un quatrième récemment créé, et cinq masters dont un à vocation recherche.

Le CEIPI forme également les futurs mandataires français et européens en brevets en les préparant aux examens de qualification français (EQF) et européen (EQE) par des cours et séminaires de préparation.

Ses 45 ans d'expérience, son corps enseignant composé d'universitaires spécialisés et de praticiens reconnus en Europe et à l'international, ainsi que son réseau européen et mondial, place le CEIPI au rang de pôle d'excellence européen dans le domaine de la propriété intellectuelle et lui permet de garantir un enseignement de haut niveau.

Diplômes du CEIPI « Propriété intellectuelle »

Le CEIPI propose quatre diplômes en propriété intellectuelle délivrés par l'Université de Strasbourg – dont un délocalisé en Macédoine –, destinés à différents publics, étudiants et professionnels.

DEUX DIPLOMES PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AVEC DEUX MENTIONS :

> BREVETS D'INVENTION

> MARQUES, DESSINS ET MODÈLES

Sous forme de cycle long

Destiné à des étudiants ayant achevé des études scientifiques ou d'ingénieur ainsi qu'à des juristes, l'enseignement dit « long », a une durée d'environ une année universitaire et comprend deux formations indépendantes :

- une formation brevets d'invention proposée au premier semestre de l'année universitaire, conduisant au diplôme du CEIPI mention brevets d'invention ;
- une formation marques, dessins et modèles proposée au second semestre de l'année universitaire, conduisant au diplôme du CEIPI mention marques, dessins et modèles.

Sous forme de cycle accéléré

Le cycle accéléré répond à une double exigence : offrir un enseignement en alternance alliant théorie et pratique aux personnes confirmées dans la profession de la propriété industrielle.

Cet enseignement comprend deux modules distincts, indépendants l'un de l'autre : un module brevets d'invention et un module marques, dessins et modèles. Chacun des modules a une durée d'une année universitaire et comprend huit semaines de formation pour le module brevets d'invention et six semaines de formation pour le module marques, dessins et modèles.

Constituant une formation en alternance, les journées de cours dispensées par le CEIPI doivent impérativement être relayées par une pratique professionnelle.

DIPLOME CONTENTIEUX DES BREVETS EN EUROPE

Cette formation gérée conjointement avec l'epi a pour perspective la mise en place d'une juridiction européenne ou communautaire des brevets. Elle s'adresse à des professionnels européens qui justifient d'une expérience professionnelle suffisante dans le système national et européen des brevets et débouche sur l'obtention d'un diplôme d'université Contentieux des brevets en Europe.

Les objectifs de ce diplôme sont de permettre notamment aux mandataires européens d'approfondir leurs connaissances dans le domaine des procédures nationales et européennes de contentieux des brevets, en particulier par l'étude de cas pratiques.

DIPLOME DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À SKOPJE

L'Université Ss. Cyril et Methodius de Skopje en Macédoine et le CEIPI lance le premier double diplôme en droit de la propriété intellectuelle créé dans le cadre du Programme Tempus de la Commission européenne.

Cette initiative innovante prévoit un programme de cours délocalisé à Skopje qui se concentre principalement sur les perspectives internationales et européennes de la propriété intellectuelle (propriété industrielle, droit d'auteur, droits voisins et autres disciplines liées), et est dispensé par des enseignants du CEIPI et de ses partenaires du réseau EIPIN, de la faculté de Skopje et des pays limitrophes (Grèce, Bulgarie et Serbie).



Masters droit de la propriété intellectuelle

Le CEIPI offre d'une part une série de masters 2 qui se décline en deux finalités : professionnelle et recherche. L'ensemble de ces masters permet de bénéficier des activités proposées par le réseau européen EIPIN - European intellectual property institutes network - le Magister Lucentius de l'Université d'Alicante, l'Intellectual Property Research Institute de l'Université Queen Mary de Londres, l'Intellectual Property Law Center de Munich et le CEIPI.

À finalité professionnelle

PARCOURS 1

MASTER 2 > DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET VALORISATION DES BIENS IMMATÉRIELS

L'objectif de ce master est de former des juristes au droit de la propriété intellectuelle, et plus particulièrement au droit de la propriété industrielle, aux contrats, aux transferts de techniques et au droit de la concurrence pour les différents métiers qui embrassent cette branche du droit, à savoir :

- les mandataires auprès de l'INPI, l'OEB, l'OHMI;
- les mandataires des offices étrangers ou internationaux;
- les juristes d'entreprises, avocats et magistrats;
- les fonctionnaires des offices nationaux, régionaux et internationaux.

PARCOURS 2

MASTER 2 > DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COMMERCE

Les enseignements dispensés ont pour but de former des spécialistes chargés de la valorisation et de la commercialisation des produits et services incorporant les droits de propriété intellectuelle au plan régional, national, communautaire, européen et international, à savoir :

- les juristes d'entreprises spécialisés dans toutes les techniques de valorisation et de commercialisation des produits et services qui incorporent les droits de propriété intellectuelle;
- les professions libérales (conseils en propriété industrielle et avocats).

Le CEIPI affiche une volonté de développer activement les formations à distance (type e-learning) dans le domaine juridique. Dans ce cadre, le CEIPI et la Faculté de droit organisent en partenariat, depuis la rentrée universitaire 2009-2010, une formation commune de master M2 Droit du multimédia et des systèmes d'information, dont les enseignements peuvent être suivis en intégralité en ligne.

PARCOURS 3

MASTER 2 > DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PATRIMOINE CULTUREL

Les enseignements portent sur les mécanismes juridiques de réservation des créations de l'esprit, leur valorisation et leur défense en cas d'atteintes portées aux droits de propriété intellectuelle les protégeant.

Cette culture juridique globale permettra aux étudiants de maîtriser la complexité du droit positif de la propriété intellectuelle et de ses évolutions futures, et par là même de répondre aux besoins des organisations, des institutions, des entreprises dont la mission est d'assurer le développement de spectacles audiovisuels et d'événements médiatiques.

PARCOURS 4

MASTER 2 > DROIT ET GESTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Ce master, en formation continue, s'adresse à des spécialistes de la propriété intellectuelle (entreprises ou cabinets, juristes ou dirigeants d'entreprise), ayant une expérience professionnelle de trois années dans le domaine, qui souhaitent acquérir des connaissances en management et gestion de la propriété intellectuelle.

En effet, il est devenu essentiel de former ces praticiens qui valorisent les droits de la propriété intellectuelle et les utilisent comme instrument de stratégie pour la conquête des marchés mondiaux.

La formation, dispensée sur 6 semaines échelonnées sur l'année universitaire, est organisée en module s'accompagnant de sessions de travail, exercices encadrés par un corps professoral dont les compétences et travaux sont reconnus dans les disciplines qu'appréhendent le management de la propriété intellectuelle (protection des produits de l'activité intellectuelle, valorisation, licensing, législation antitrust, contrefaçon, stratégie, règlement des litiges).



À vocation recherche

MASTER 2 > DROIT EUROPÉEN ET INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À VOCATION RECHERCHE

Cette formation répond aux impératifs d'ouverture vers l'Europe et l'international et appréhende l'ensemble des dimensions de la propriété intellectuelle, telles que saisies par le droit français, les droits étrangers et, surtout, le droit communautaire et international.

Bénéficiant des réflexions conduites dans le cadre du réseau européen EIPIN, ainsi que d'un corps enseignant issu du CEIPI, des principales universités et centres de recherche européens et internationaux, ce master ouvre des perspectives professionnelles dans les métiers publics et privés de la propriété intellectuelle et dans les institutions communautaires et internationales.

Ce cursus s'engage également dans une démarche de recherche, par l'approfondissement des méthodes de recherche qui seront mises en œuvre dans la rédaction d'un mémoire.

À ce titre, ce master 2 recherche donne accès, dans le cadre de l'École doctorale de droit, à la préparation d'une thèse de doctorat en droit de la propriété intellectuelle.

Les nombreux partenaires du CEIPI offrent la possibilité d'effectuer des thèses en cotutelle avec de prestigieuses universités étrangères.



Formations à l'examen européen de qualification

Le CEIPI est en charge en Europe de la formation académique des jeunes professionnels candidats à l'examen européen de qualification.

De ce fait, il dispense :

- > une formation de base en droit européen des brevets
- > un cours d'introduction « Pré-prep »
 - > des cours et séminaires de préparation à l'EQE
- > des cours de « bachotage » « spécial épreuves C et D »
 - > des cours de rattrapage « spécial épreuve C »



FORMATION DE BASE EN DROIT EUROPÉEN DES BREVETS

Cette formation fournit aux futurs praticiens en brevets un enseignement systématique et complet sur les fondements juridiques, ainsi que sur la pratique en matière de droit européen des brevets et les accompagne dans l'exercice de la profession.

Depuis de nombreuses années, le CEIPI et l'epi élaborent conjointement un programme de formation de base en droit européen des brevets, qui s'adresse en premier lieu aux futurs mandataires agréés auprès de l'OEB, et se déroule sur deux années dans plus de 30 villes d'Europe.

COURS D'INTRODUCTION «PRÉ-PREP» (PRÉ-PRÉPARATOIRES)

Ces cours d'introduction préparent les candidats à l'examen européen de qualification et leur permettent d'atteindre le niveau requis pour les séminaires de préparation du CEIPI en novembre et en janvier.

Les méthodes pouvant être appliquées aux épreuves A, B, C et D y sont présentées, les exigences de l'examen, ainsi qu'un aperçu des thèmes importants susceptibles d'être traités par les candidats lors de chaque épreuve.

Les cours sont organisés à Paris (pour les candidats francophones), à Milan, Copenhague, Strasbourg et d'autres villes européennes (pour les candidats anglophones et germanophones).



SÉMINAIRES DE PRÉPARATION À L'EQE

Ces séminaires sont organisés avec la participation de praticiens reconnus dans le domaine des brevets européens et de membres de l'Office européen des brevets (OEB).

Le CEIPI organise chaque année en novembre et en janvier à Strasbourg ces séminaires qui ont pour but de préparer les candidats aux différentes épreuves de l'examen EQE. L'enseignement est dispensé dans les trois langues officielles de l'OEB (allemand, anglais, français).

Les cours présentent les méthodes applicables aux épreuves ainsi qu'un aperçu des thèmes importants susceptibles d'être traités à l'examen. Les candidats ont l'occasion de pratiquer les stratégies et méthodes apprises lors d'un examen blanc se basant sur des épreuves antérieures. Les solutions sont discutées avec les tuteurs et confrontées aux rapports des correcteurs et à la solution CEIPI.

COURS DE « BACHOTAGE » : SPÉCIAL ÉPREUVES C ET D

Pour les épreuves C et D, un cours de « bachotage » permet aux candidats de parfaire leurs compétences et de passer ces épreuves dans les conditions de l'examen. Ces cours sont organisés en février à Strasbourg pour les candidats anglophones et germanophones et à Paris pour les candidats francophones.

COURS SPÉCIAL ÉPREUVE C

Ce cours est destiné aux candidats n'ayant pas réussi à valider la partie C de l'examen européen de qualification. Son objectif est de satisfaire aux exigences de connaissances et d'aptitudes requises pour cette épreuve.



Formation à l'examen français de qualification

SÉMINAIRE DE PRÉPARATION À L'EQF

Le CEIPI en collaboration avec la CNCPI (Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle) organisent des préparations spécifiques pour les candidats à l'examen français de qualification (EQF) pour l'obtention du titre de conseil en propriété industrielle mention brevets d'invention, ainsi que pour les candidats à l'inscription sur la liste des personnes qualifiées en matière de propriété industrielle.



La propriété intellectuelle dans un monde globalisé

Le CEIPI organise différents séminaires pour des étudiants et professionnels venant d'Europe et du monde entier qui désirent compléter leurs connaissances en raison de l'évolution du droit ou de l'entrée en vigueur dans leur pays des conventions internationales.

FORMATION DES HAUTS FONCTIONNAIRES DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Un séminaire est organisé chaque année dans le cadre d'un accord de coopération avec l'OMPI et l'INPI pour les hauts fonctionnaires des offices nationaux de propriété intellectuelle des pays membres de l'organisation.

Cette formation propose un programme pédagogique complet sur les aspects de la propriété intellectuelle liés spécifiquement aux problématiques des pays en développement avec comme ligne directrice une réflexion sur l'utilisation des outils de la propriété intellectuelle pour stimuler le développement.

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

Une université d'été en droit européen de la propriété intellectuelle – Summer school – a également été instituée au CEIPI depuis 2009. Deux éditions de ces séminaires de formation d'une semaine ont été organisées avec succès réunissant chaque année une trentaine de participants venus du monde entier. Les intervenants sont choisis parmi les enseignants du CEIPI et les spécialistes de la propriété intellectuelle incluant des universitaires, des praticiens spécialisés et des représentants des offices.

Ce cours a pour ambition d'apporter une vue d'ensemble du système juridique européen de la propriété intellectuelle par une approche théorique et pratique des thématiques étudiées. Cette formation se destine essentiellement aux étudiants et praticiens désireux d'acquérir les bases du droit européen de la propriété intellectuelle.

Débouchés

Les diplômes délivrés par le CEIPI et les diverses formations qu'il propose conduisent aux différents métiers du monde de la propriété intellectuelle. Les carrières se répartissent entre le secteur privé et public au niveau national, européen et international.



LE SECTEUR PRIVÉ

LES SERVICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le plus souvent, ce sont les grandes entreprises qui disposent de services de propriété intellectuelle intégrés. Les ingénieurs et juristes qui y travaillent ont pour mission d'assurer la protection des inventions, des marques, des dessins et modèles, des logiciels, des produits multimédias et bases de données; ceux-ci sont également les acteurs de la négociation et de la conclusion des contrats de transferts de techniques, de valorisation des droits de la PI, de distribution des produits et des services qui les incorporent; enfin ils combattent la contrefaçon. De plus, le secteur culturel et les industries du divertissement recrutent pour leur service juridique des spécialistes de la propriété intellectuelle notamment droit d'auteur et droits voisins, droit des contrats, et de droits connexes liés à l'activité culturelle.

LES CONSEILS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Les conseils indépendants sont organisés en profession libérale. Cette profession offre ses services aux inventeurs et entreprises industrielles ou commerciales pour protéger, exploiter et défendre les produits de l'activité intellectuelle: protection des inventions, protection des signes distinctifs, des marques, des dessins et modèles, exploitation et défense de ces droits. Les principaux clients des conseils sont les grandes entreprises et PME. C'est une profession réglementée, il est notamment nécessaire de passer un examen de qualification français ou européen.

LES AVOCATS SPÉCIALISÉS EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les avocats organisés en profession libérale qui souhaitent créer ou renforcer un service propriété intellectuelle au sein de leur cabinet ont recours aux juristes diplômés du CEIPI. Ces avocats seront chargés d'une activité de conseil, de la rédaction de contrats des droits d'exploitation et du contentieux.

LE SECTEUR PUBLIC

L'octroi des droits de la propriété industrielle nécessite l'intervention de la puissance publique.

Il s'agit, des offices nationaux de propriété intellectuelle qui recrutent des ingénieurs et des juristes spécialisés dans cette branche du droit ou des organisations européennes ou internationales telles que l'OMPI, l'OEB ou encore l'OHMI qui délivrent les titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles, ...) et participent à l'harmonisation de la propriété intellectuelle sur le plan régional ou mondial.

Des débouchés se situent également dans l'enseignement et la recherche universitaire, ainsi que dans la magistrature et au sein des services de valorisation des universités et centres nationaux de recherche.

Plan d'accès

Situé dans le quartier de l'Esplanade, au cœur du campus de l'Université de Strasbourg, le CEIPI se trouve également à deux pas du centre-ville et du quartier historique de la ville de Strasbourg.

Centre d'Études Internationales de la Propriété Intellectuelle

Université de Strasbourg
11 rue du Maréchal Juin
BP 68 – 67046 Strasbourg Cedex



ACCÈS PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN (LIGNES A, C ET E DU TRAMWAY)

Ligne A:

- Prendre le tram reliant «HautePierre» à «Illkirch-Lixenbuhl» et descendre à l'arrêt «Étoile». De là il ne vous restera que 15 minutes de trajet à pied (suivre les panneaux direction «Cité Administrative») ou prenez la ligne de bus n° 15 et descendez deux arrêts plus loin à l'arrêt «Cité Administrative».

Ligne C, E et F:

- Descendez à l'arrêt «Observatoire». Sur votre droite, remontez la rue de Rome puis (dans le prolongement) la rue du Maréchal Juin (environ 10 minutes à pied) ou prenez la ligne de bus n° 30 et descendez un arrêt plus loin à l'arrêt «Cité Administrative». Au bout de la rue, sur votre droite, vous trouverez le bâtiment l'Escharpe qui abrite les locaux du CEIPI au 4^e étage.

Les locaux du CEIPI se trouvent au sein du Bâtiment l'Escharpe, au 4^e étage.



Source réseau tram : www.cts-strasbourg.fr



Centre d'Études Internationales de la Propriété Intellectuelle

Université de Strasbourg
11 rue du Maréchal Juin
BP 68 – 67046 Strasbourg Cedex

Tél: + 33 3 68 85 88 00
Fax: + 33 3 68 85 85 66
Courriel: ceipi@ceipi.edu

Toutes les informations
et actualités du CEIPI sur:

www.ceipi.edu

